



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

<p>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2015</p>

L'an deux mille quinze, le Mercredi 30 septembre 2015 à 19h00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le Jeudi 17 septembre 2015, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANDEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, Mme HARTMANN, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI

Etaient excusés : M. BOISSIERE (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. BAUMIÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), Mme BRULEBOIS (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANDEL), M. SERNE (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE)

Etaient absent(s) :

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. Robert MALÉ



Mme MALÉ est élu secrétaire de séance à la majorité (4 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE).



RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

Mme Odile SÉGURET, Adjointe au Maire chargée de la culture et du tourisme, répond à une question de M. François STEIN, Conseiller municipal du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à la création d'un nouveau Festival de Cinéma à Vincennes.

Mme Dominique LE BIDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire, répond à une question de Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Conseillère municipale du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à la mise en place du Territoire de la Métropole du Grand Paris dont Vincennes est partie prenante.

M. Marc WALCH, Adjoint au Maire chargé de la prévention, de la sécurité publique, des affaires juridiques et du domaine, répond à une question de M. François de LANDES-de-SAINT-PALAIS, Conseiller municipal de la liste « Osons Vincennes », relative à la circulation avenue du Château.

Mme Isabelle HARTMANN, Conseillère municipale chargée de l'écocitoyenneté, répond à une question de M. Pierre SERNE, Conseiller municipal d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à la participation de Vincennes à la préparation de la COP 21.

M. Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire chargé du développement économique et de l'emploi, du développement durable et de la collecte sélective, répond à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à l'évolution des politiques cyclables à Vincennes.

Mme Dominique LE BIDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire chargée des solidarités, de l'insertion des personnes en situation de handicap, et de la famille, répond à une question de Mme Marie-Noëlle DUPRÉ, Conseillère municipale de la Majorité municipale « Avec vous pour Vincennes », relative à l'ouverture d'une épicerie solidaire à Vincennes.

M. Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire chargé des grands travaux, de l'urbanisme et de l'habitat, répond à une question de M. Jean-Claude MOTTE, Conseiller municipal de la Majorité municipale « Avec vous pour Vincennes », relative à la cession du patrimoine de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes.



LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE), **le compte rendu de la séance du 24 juin 2015.**

I. FINANCES

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité (5 voix contre : Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Mme Muriel HAUCHEMAILLE, M. François STEIN, M. Pierre SERNE, M. Nami CAGANI), **la décision modificative n°2 pour l'exercice 2015 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 873 300€ pour le budget principal de la ville.**
- > **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE), **la décision modificative n°2 pour l'exercice 2015 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 0 € pour le budget annexe de l'assainissement.**
- > **ACCORDE**, à la majorité (4 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE), **la garantie de la Ville à la VINCEM, société d'économie mixte de Vincennes, à hauteur de 50% d'une ligne de crédit de 600 000 € contractée auprès de la BRED pour des besoins ponctuels de trésorerie.**
- > **FIXE**, à la majorité (5 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. CAGANI), **les tarifs d'insertions publicitaires dans les supports de communication de la ville, à compter du 2 octobre 2015.**

II. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

LE CONSEIL

- > **FIXE**, à l'unanimité, **le nombre des membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale à seize : huit membres élus en son sein par le Conseil municipal et huit membres nommés par le Maire.**

> **DÉSIGNE, à l'unanimité, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel :**

- Mme Dominique LE BIDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire
- Mme Christiane COUSTEIX, Conseillère municipale
- M. Jean-Claude MOTTE, Conseiller municipal
- Mme Marie-Noële DUPRÉ, Conseillère municipale
- Mme Brigitte GAUVAIN, Conseillère municipale
- M. Éric BAUMIÉ, Conseiller municipal
- Mme Catherine BÉLIPHANTE, Conseillère municipale
- Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Conseillère municipale

en qualité de représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

III. RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

> **APPROUVE, à la majorité (5 voix contre : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. CAGANI), les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communal.**

> **APPROUVE, à la majorité (1 abstention : M. CAGANI), la création d'un poste d'administrateur territorial.**

> **APPROUVE, à la majorité (1 abstention : M. CAGANI), la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire du cadre d'emplois des administrateurs de la commune auprès du Syndicat Mixte d'études et de projets de l'Est Parisien, l'ACTEP et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

> **DÉCIDE, à la majorité (1 abstention : M. CAGANI), d'instaurer une indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel pour le cadre d'emploi des Administrateurs.**

> **ACCORDE, à la majorité (1 abstention : M. CAGANI), une indemnité de départ volontaire aux agents titulaires et aux agents non titulaires de droit public recrutés pour une durée indéterminée qui quittent définitivement la fonction publique territoriale à la suite d'une démission dont le motif porte sur une restructuration de services de la collectivité.**

- > **APPROUVE, à l'unanimité, la mise en place d'une procédure de don de jours de repos à un agent, parent d'un enfant gravement malade.**

IV. DOMAINE, AFFAIRES JURIDIQUES

LE CONSEIL

- > **APPROUVE, à l'unanimité, la cession de la parcelle sise, 3, rue Saulpic cadastrée section O n°66 à Vincennes à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, sis 4-14, rue Ferrus 75014 Paris, au prix de 1 441 198 € et le cahier des charges de cession qui devra être annexé à l'acte de vente.**
- > **APPROUVE, à l'unanimité, la cession de la parcelle sise, 100, rue Diderot cadastrée section G n°177 à Vincennes à la société Immobilière 3F, société anonyme d'habitations à loyer modéré dont le siège social est à Paris (75013), 159, rue Nationale, au prix de 3 500 000 € et le cahier des charges de cession qui devra être annexé à l'acte de vente.**
- > **APPROUVE, à la majorité (2 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE, - 2 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN), la cession des lots n° 452, 602 et 1483 dépendant de l'ensemble immobilier situé rue Pasteur n° 113, rue des Pommiers n° 15 à 27 et rue Félix Faure n° 20 dit « Résidence Quinson » à Vincennes (94300), au prix net vendeur de 345 000 €**
- > **APPROUVE, à l'unanimité, la constitution d'une servitude de cour commune sur la parcelle sise, 57, rue de Fontenay cadastrée section E n° 7 au profit de la parcelle sise, 55, rue de Fontenay et 7 à 11 rue Eugène Renaud cadastrée section E n°135, propriété de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique recevant la constitution de ladite servitude.**
- > **APPROUVE, à l'unanimité, le projet de protocole transactionnel à intervenir avec la société DEKRA CONSTRUCTION, relatif à l'indemnisation des désordres apparus sur le plateau sportif Georges Serre et autorise Monsieur le Maire à le signer.**
- > **APPROUVE, à la majorité (5 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. CAGANI), le projet de protocole transactionnel à intervenir avec le groupement d'entreprises conjointes composé des sociétés RAZEL-BEC, mandataire, et SATP, relatif aux travaux du projet de ville et autorise Monsieur le Maire à le signer.**

V. LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- > **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie à 100 % de la Ville pour le remboursement de la somme de 127 861 € que la VINCEM se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer la réalisation de 4 logements sociaux PLS sis 16-18 rue du Midi à Vincennes.

- > **ATTRIBUE**, à l'unanimité, au département du Val-de-Marne une subvention abondant le Fonds de Solidarité Habitat à hauteur de 0,15 € par habitant soit 7 547 € pour l'année 2015.

VI. TRAVAUX, URBANISME

LE CONSEIL

- > **DÉSIGNE**, à la majorité (4 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE), au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
 - M. Jean-Claude MOTTE, Conseiller municipal
 - M. Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire

en qualité de membres titulaire et suppléant de la Commission d'appel d'offres relative au groupement de commandes entre les Villes de Vincennes et Saint-Mandé pour l'attribution d'un marché de fourniture de végétaux.

- > **APPROUVE**, à la majorité (1 abstention : M. CAGANI), la convention de financement d'un montant de 15 254,00 € H.T. à passer avec la SCI EUROPRISA LE BRISTOL pour la réalisation d'une clôture d'un linéaire de 117,6 mètres et autorise Monsieur le Maire à la signer.

VII. DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention à passer avec l'association OHCYCLO pour la récupération et le réemploi de vélos à l'état d'épave laissés à l'abandon sur le domaine public et autorise Monsieur le Maire à la signer.

VIII. DÉVELOPPEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉCONOMIQUE,

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité (5 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. CAGANI), le cahier des charges de la rétrocession du bail commercial du local sis 32 rue Robert Giraudineau.

IX. CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention de partenariat avec l'association *L'image et la mémoire* et autorise Monsieur le Maire à la signer.> **DÉSIGNE**, à l'unanimité,
- Mme Brigitte GAUVAIN, Conseillère municipale,
en qualité de représentante de la commune au sein de l'Association *L'image et la mémoire*.
- > **ATTRIBUE**, à l'unanimité, une subvention communale aux associations suivantes :

Au pied de la lettre	800 €
Collectif du bonheur intérieur brut	1 500 €
Compagnie Sandrine Anglade	1 500 €
La Compagnie Circonflexe	600 €
L'image et la mémoire	40 000 €
Total	44 400 €

- > **AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à solliciter le renouvellement du classement du Conservatoire municipal de musique et de danse à rayonnement communal auprès du Ministère de la culture et de la communication par le dépôt d'un dossier auprès de la Direction générale des affaires culturelles d'Ile-de-France.**
- > **FIXE, à l'unanimité, à compter du 2 octobre 2015, les tarifs de nouveaux objets à l'effigie de la ville proposés à la vente**

X. JEUNESSE

LE CONSEIL

- > **APPROUVE, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financement relative au projet « Urban session » entre le Conseil régional d'Île-de-France et la Ville pour l'obtention d'une subvention de 1 700€ maximum et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

XI. SPORTS

LE CONSEIL

- > **APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant n°6 visant à modifier les horaires de mise à disposition des équipements sportifs prévus dans la convention d'objectifs pluriannuelle avec le Vincennes volley club et autorise Monsieur le Maire à le signer.**
- > **APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant n°6 visant à modifier les horaires de mise à disposition des équipements sportifs prévus dans la convention d'objectifs pluriannuelle avec le Rugby club de Vincennes et autorise Monsieur le Maire à le signer.**
- > **APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant n°6 visant à modifier les horaires de mise à disposition des équipements sportifs prévus dans la convention d'objectifs pluriannuelle avec le Club olympique vincennois et autorise Monsieur le Maire à le signer.**

XII. DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS

LE CONSEIL

- > **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer un avenant n° 2 au contrat de délégation du service public de gestion et d'exploitation des marchés d'approvisionnement afin d'assurer la continuité du service public jusqu'à la notification d'une nouvelle délégation au plus tard au 1^{er} mars 2016.

- > **DÉSIGNE**, à l'unanimité,

TITULAIRES

- M. **Éric BENSOUSSAN**, Adjoint au Maire
- M. **Robin LOUVIGNÉ**, Conseiller municipal
- M. **Robert MALÉ**, Conseiller municipal
- Mme **Josy TOP**, Conseillère municipale
- Mme **Muriel HAUCHEMAILLE**, Conseillère municipale

SUPPLÉANTS

- Mme **Céline MARTIN**, Adjointe au Maire
- M. **Alain BONAVENTURE**, Conseiller municipal
- M. **Jean-Claude MOTTE**, Conseiller municipal
- M. **Christophe BOISSIÈRE**, Adjoint au Maire
- M. **François STEIN**, Conseiller municipal

en qualité de membres titulaires et suppléants de la commission d'ouverture des plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataire du service public de gestion et d'exploitation des marchés d'approvisionnement.

XIII. RAPPORTS ANNUELS

LE CONSEIL

- > **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par le Syndicat des eaux d'Ile-de-France au titre de l'année 2014.

- VŒUX

> **Monsieur le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu présenté par les élu-e-s d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », visant à demander au gouvernement :

- **d'expérimenter sur le territoire de Vincennes l'encadrement des loyers sur le parc locatif privé comme prévu dans la loi ALUR et actuellement expérimenté à Paris,**
- **d'étendre cette expérimentation à l'ensemble du territoire concerné par la future Métropole du Grand Paris**

, confirmée à l'unanimité.

> **REJETTE**, à la majorité, (5 voix pour : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE (par pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE), M. CAGANI – 1 abstention : M. de LANDES de SAINT-PALAIS, – 37 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE (par pouvoir à M. BENSOUSSAN), Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ (par pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme BRULEBOIS (par pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, Mme HARTMANN, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA **le vœu proposé par les élu-e-s d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux ».**



Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mardi 13 octobre à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

**Le Président,
Laurent LAFON**

**Le Secrétaire,
Robert MALÉ**



Réunion du Conseil municipal du 30 septembre 2015

Question orale posée par François STEIN, au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », sur la création d'un nouveau Festival de Cinéma à Vincennes

Monsieur Le Maire et Cher-e-s Collègues,

A l'ordre du jour du présent Conseil sont inscrites d'une part, l'approbation d'une convention de partenariat avec l'association "l'image et la mémoire" afin de participer à la première édition du Festival « Vincennes en lumière - Au-delà de l'écran » qui doit se dérouler du 22 au 25 janvier 2016 et d'autre part l'approbation d'une subvention de 40.000,00 € à cette même association.

Cela nous surprend quelque peu, dans la mesure où nous avons cru comprendre qu'après le départ des "Prix Henri-Langlois" vers Paris, la Municipalité avait décidé de reporter son soutien vers d'autres manifestations telles que le "Film Noir Festival" et surtout le festival de photographie VIF (Vincennes Images Festival), récemment créé.

Pour notre part, nous sommes très admiratif du travail réalisé par M. Serge Bromberg, le Président de l'association "l'image et la mémoire", et notamment du programme "Retour de flamme" qui permet la restauration et la mise-en valeur des films du début de l'histoire du Cinéma.

Nous comprenons également l'intérêt de manifestations resserrés dans le temps qui apportent un éclairage médiatique sur notre Ville (et aussi sur ses édiles..).

Cependant, permettez-nous de vous interrogez sur les points suivants :

Selon quelle logique et avec quels objectifs de développement des pratiques culturelles à Vincennes se coordonnent les diverses manifestations culturelles organisées et / ou soutenues par la Ville ?

Pour ce Festival, il est prévu, selon le Guide des associations, des projections de cinéma pour enfant et scolaires.

Comment est assuré, au delà de ces projections ponctuelles, le nécessaire travail pédagogique de fond en coopération avec les établissements scolaires et les associations culturelles de notre Ville ?

Réponse de Madame Odile SÉGURET, Adjointe au maire chargée de la Culture, à la question orale de Monsieur François STEIN, Conseiller municipal, au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Cher collègue,

Vous nous interrogez, à l'occasion du festival de cinéma, sur la logique qui sous-tend notre politique culturelle, et je suis étonnée que vous puissiez me poser une telle question.

Notre intention n'est absolument pas, comme peut le laisser supposer votre formulation, de remplacer le cinéma par la photographie ou la littérature par les arts de la rue comme s'il s'agissait d'établir ou d'imposer un palmarès des pratiques culturelles. Nous ne raisonnons pas en termes de niches destinées à privilégier telle pratique culturelle sur une autre. Notre logique, c'est d'abord celle du public, en proposant à la fois des manifestations qui répondent à ses attentes et des rendez-vous qui suscitent sa curiosité. Ce public, vous le savez, est présent aux rendez-vous qui jalonnent notre saison culturelle. Il suffisait de compter les centaines de personnes qui ont assisté le week-end dernier aux spectacles de Place(s) aux arts pour le constater. Je ne reviendrai pas non plus sur le formidable succès qu'a rencontré le *Vincennes Images festival* que vous citez. Sur le festival du Film Noir par ailleurs, pour compléter votre information, sachez que cet événement est un festival non subventionné qui fait appel au crowd-funding, et que la Ville lui apporte simplement l'accompagnement qu'il sollicite en termes de visibilité.

L'éclectisme et le foisonnement qui font la marque de la vie culturelle à Vincennes se retrouvent aussi dans notre soutien actif aux associations locales dont chacun connaît la vitalité.

Cette vitalité n'est évidemment pas un obstacle à un questionnement constant sur les objectifs poursuivis, bien au contraire. Pour en revenir au cinéma, art dont l'histoire est fortement liée à notre ville, une réflexion a été menée sur l'angle de la proposition cinématographique qui pouvait être faite au public à Vincennes. Je vous précise qu'il convient de dissocier les prix Henri-Langlois, qui étaient remis chaque année, du festival biennal ouvert au public.

Je suis choquée que vous imaginiez que les élus cherchent à voler la vedette aux créateurs de ces événements : ce sont eux, au contraire, que nous cherchons à mettre en valeur. Si une cérémonie de remise des prix attire inmanquablement l'œil des médias, ce n'est évidemment pas cet éclairage que nous recherchons. Le festival *Au-delà de l'écran* ne comportera d'ailleurs pas de remise de prix de ce type.

Ce qui nous intéresse, c'est que le contenu proposé au public éveille son intérêt et donne matière au plaisir et à la découverte.

Je me félicite que vous partagiez notre avis sur le travail remarquable de Serge Bromberg, qui préside comme vous l'avez noté l'association *L'Image et la Mémoire*. Je dois vous préciser que ce festival est aussi porté par le réalisateur, scénariste et critique de cinéma vincennois Dominique Maillet, dont le talent et la culture cinématographique font également l'unanimité.

Sachez que les organisateurs sont déjà en contact bien sûr avec l'option cinéma du lycée Hector-Berlioz, et que l'objectif des projections qui seront proposées pour les élèves du second degré comme du primaire sera évidemment pédagogique. Le but même de cette manifestation est d'ailleurs de proposer des projections enrichies d'explications et de rencontres et témoignages, dans un esprit qui fait la part belle à la convivialité et à la curiosité, et, je cite, « au cinéma par ceux qui le font. »

Je vous signale par ailleurs que peu après ce festival, la ville accueillera au mois de février en partenariat avec le Conseil départemental Ciné-juniors, événement qui se déroule dans dix-sept salles de cinéma publiques et sept médiathèques du Val-de-Marne. S'il fallait vous en convaincre, il est difficile vous le voyez de nouer des partenariats plus cohérents !



Réunion du Conseil municipal du 30 septembre 2015

**Question orale posée par Anne-Marie MAFFRE-SABATIER,
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »,
sur la mise en place du Territoire de la Métropole du Grand Paris
dont Vincennes est partie prenante**

Monsieur Le Maire et Cher-e-s Collègues,

Dans quelques semaines, nous allons participer à la naissance de la Métropole du Grand Paris et des 12 Territoires la composant. Cette réforme de grande ampleur va impacter en profondeur la gouvernance des politiques publiques locales et un certain nombre de questions se posent quant à sa concrétisation.

Depuis de trop nombreuses années, notre Ville a refusé d'envisager toute possibilité d'une organisation de coopération intercommunale qui aurait pourtant bénéficié à ses habitants. Aussi, nous Elus socialistes de Vincennes, considérons que cette nouvelle organisation représente une chance unique.

Une chance de prise en main à une échelle locale pertinente sur certaines politiques publiques essentielles, comme la lutte contre les inégalités, le développement économique de notre bassin de vie et plus généralement l'amélioration du quotidien de nos concitoyens. Nous pensons plus particulièrement ici au logement, à la gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets et à la possibilité de mettre en place un plan climat aussi ambitieux que ceux que l'on peut voir dans les agglomérations de Province ou à Paris.

A l'échelle de notre Territoire (dit T10), nous avons, cependant, des inquiétudes quant à la mise en place de notre conseil de Territoire et à son organisation administrative.

Monsieur le Maire, concrètement, comment s'organise le transfert des compétences ainsi que les transferts de personnels ?

Si à ce jour nous avons toutes les informations nécessaires concernant la contestation que mènent les maires de l'ACTEP sur la délimitation de notre Territoire, nous nous étonnons de n'avoir par ailleurs reçu aucune information sur la méthode de travail qui a été mise en place entre les villes de notre futur Territoire afin que celui-ci fonctionne dès le 1^{er} janvier 2016.

Quel travail est par ailleurs réalisé à Vincennes avec les agents de la Ville et leurs représentants syndicaux pour garantir une bonne gestion des transferts de personnel ?

Réponse de Madame Dominique LE BIDEAU, Première Adjointe au maire,
à la question orale du groupe des élus socialistes de la liste
« Ensemble, Vincennes en mieux »

Chère Collègue,

Le 24 juin dernier, je répondais à votre première question au sujet de la mise en place du territoire au 1^{er} janvier 2016. A cette date, souvenez-vous, ce sont les élus membres de l'ACTEP qui exprimaient toutes leurs craintes sur le projet de territoire qui se dessinait en scindant le Syndicat Mixte. Pourtant le 10 juillet dernier, le Préfet de Région envoyait à la veille du week-end du 14 juillet, les projets de cartes des territoires retenus, faisant fi de la volonté des élus de l'ACTEP de continuer de travailler ensemble, volonté exprimée pourtant avec légitimité et détermination.

Je ne peux donc que comprendre vos inquiétudes aujourd'hui car elles sont toujours celles des élus qui auront, dans les semaines à venir, à mettre en place ce territoire, dans un délai exceptionnellement court ! Inquiétudes, toutefois, visiblement non partagées par le Gouvernement ! Il sera, en effet, question de prendre des décisions qui impacteront le quotidien des habitants de ce territoire, donc des Vincennois, et tout cela doit se faire en à peine quatre mois !!

Certaines compétences devront effectivement être transférées de manière obligatoire au territoire T10, comme il se nomme, comprenant treize villes du département et rassemblant plus de 500 000 habitants : la politique de la ville, la gestion de l'eau, l'assainissement, ou encore la collecte des ordures ménagères. Pour ce faire, un travail commun à l'ensemble des villes et des deux communautés d'agglomération composant le territoire, a déjà été initié et de nombreuses réunions se sont déjà tenues. Pour coordonner et recueillir toutes les données nécessaires à la mise en place du territoire, l'ACTEP a d'ailleurs recruté un chargé de mission qui travaille en étroite collaboration avec les DGS des villes du futur EPT.

S'agissant du transfert des personnels exerçant des missions dans le champs des compétences systématiquement transférées, à ce jour aucune décision n'a été prise. Rappelons – et là repose tout l'enjeu de fonctionner en cohérence avec l'ensemble du territoire – qu'il s'agit de prendre des décisions collectives, sur un territoire encore incertain. En effet, nous serons amenés à nous prononcer sur l'avis de décret et les périmètres proposés le 13 octobre prochain : qu'en sera t-il des avis exprimés ? Pèseront-ils sur une possible remise en cause des scénarii actuels ?

Ce que je puis vous dire aujourd'hui de manière certaine, c'est que très peu d'agents de notre administration seront concernés par un transfert potentiel vers le territoire. Ce sujet a été évoqué lors du dernier Comité Technique et Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail le 16 septembre dernier, au cours desquels nous avons confirmé aux représentants du personnel qu'ils seraient informés du travail préparatoire accompli avec les agents concernés.

Un article est également prévu dans le prochain numéro du Vitamine V (journal interne pour les fonctionnaires municipaux). Une réunion d'information est également déjà programmée le 6 novembre à destination des directeurs et chefs de services. Enfin, un courrier sera adressé à tous les agents à la fin du mois de Novembre prochain.



**Question orale posée par François DE LANDES DE SAINT-PALAIS
au nom de la liste « OSONS VINCENNES »
relative à la circulation Avenue du Château**

En période de pointe sur l'avenue du château (principalement le matin), ne peut-on pas renforcer la présence de la police municipale pour faire respecter les règles de stationnement et de livraison ? Cet axe est trop souvent bloqué par des voitures et camions de livraison mal garés provoquant d'importants embouteillages.

Réponse de Monsieur Marc WALCH, Adjoint au maire chargé de la prévention, de la sécurité publique, des affaires juridiques et du domaine, à la question orale de Monsieur François DE LANDES DE SAINT-PALAIS, Conseiller municipal, de la liste « OSONS Vincennes ».

Cher collègue,

Comme vous le soulignez, des problèmes de comportement des usagers, récurrents depuis de nombreuses années, sont la source principale des difficultés de circulation rencontrées avenue du Château aux heures de pointe. Le stationnement en double-file ou en pleine voie notamment, qui préexistait largement aux travaux du Projet de ville, crée des désordres peu compatibles avec la densité de l'activité et de la circulation dans les axes structurants de Vincennes, que cela soit sur cette voie ou par exemple rue de Fontenay. Face au non-respect des règles de stationnement et de livraison, la Ville agit de deux manières.

Au plan préventif, elle met en œuvre à chaque fois que cela est possible les aménagements nécessaires qui doivent permettre, si chacun respecte les règles en vigueur, de faciliter la circulation.

Sur le problème que vous évoquez plus directement, deux nouvelles aires de livraison doivent être prochainement créées avenue du Château : l'une sur la partie sud et l'autre au niveau de la rue de l'Église. Le Syndicat des Transports d'Île de France doit par ailleurs entériner ces prochains jours le projet de déviation des lignes de bus sur lequel la ville de Vincennes travaille avec lui depuis plusieurs mois : votre question nous donne l'occasion d'évoquer des éléments de calendrier que nous nous étions engagés à communiquer dans cette assemblée au printemps dernier.

Comme vous le savez, aujourd'hui, cinq lignes de bus (lignes 56, 115, 118, 124, 318) empruntent cette avenue dans les deux sens. Il est envisagé qu'à partir de janvier prochain, deux d'entre elles (56 et 318) empruntent un autre parcours, et la ligne 115 devrait être modifiée à son tour ultérieurement. Ces changements s'appuient sur des études des parcours voyageurs menées par le STIF et la RATP et doivent faire entre-temps l'objet d'une information aux Vincennes ; ils permettront un maillage mieux réparti des parcours de bus sur notre territoire et contribueront à la fluidité des déplacements sur cette voie.

Enfin, je dois préciser que les modifications et aménagements sur la voirie sont toujours effectués après validation par les services de la RATP.

Vous le voyez, les mesures ne manquent pas, mais comme vous le soulignez, il est essentiel que la réglementation soit respectée par les automobilistes et par les livreurs, et la police municipale est, comme le notent à leurs dépens les usagers inciviques, régulièrement présente avenue du Château aux heures de pointe pour réguler, fluidifier la circulation ou verbaliser lorsque cela est nécessaire.

Il est vrai que l'heure de pointe du matin est particulièrement sensible car nos policiers municipaux et agents de surveillance de la voie publique sont déployés en priorité sur les points écoles, afin d'assurer la sécurité des enfants. Les effectifs disponibles pour traiter les autres problématiques de circulation à cette heure ne peuvent, vous l'imaginez bien, être présents sur l'ensemble de la ville.

La situation que vous décrivez fait sans doute référence, par exemple, à celle rencontrée jeudi dernier, où nos policiers municipaux sont intervenus pour résoudre les difficultés rencontrées avenue du Château un peu plus tardivement qu'à l'accoutumée car ils étaient déjà en intervention rue Jean-Moulin.

Mais vous le voyez, nous restons constamment mobilisés pour fluidifier la circulation à Vincennes et limiter, par la prévention comme par la répression, les conséquences que peuvent causer à de nombreux usagers l'incivisme de quelques-uns.



**Question des élu-e-s écologistes sur la participation de Vincennes
à la préparation de la COP 21**

Monsieur le maire,

À la fin de cette année va se tenir à Paris et au Bourget un événement international crucial en matière de lutte contre le dérèglement climatique, la 21^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques connue sous le vocable COP21. C'est l'occasion, dans tout le pays, de mettre en avant la question du climat, ses enjeux, son urgence. C'est aussi une occasion unique pour de nombreux acteurs non étatiques, collectivités, entreprises, ONG, de prendre des engagements en faveur du climat. Cette démarche parallèle aux engagements des Etats est d'ailleurs désormais reconnue, y compris par l'ONU, dans le cadre de ce que l'on appelle l'agenda positif.

Dans ce contexte, que compte organiser la ville de Vincennes en matière d'événement et de mobilisation de la population autour de cet enjeu à la fois international et environnemental? Et quels engagements afficherons-nous pour apporter notre pierre vincennoise à l'édifice de l'enjeu planétaire qu'est la lutte pour enrayer le dérèglement climatique et les ravages potentiels qu'il porte ?

Merci.

Réponse de Madame Isabelle HARTMANN, Conseillère municipale chargée de l'éco-citoyenneté,
à la question orale des élus d'Europe Ecologie Les Verts de la liste
« Ensemble, Vincennes en mieux »

Chers collègues,

La COP21 qui aura lieu du 30 novembre au 11 décembre dans notre pays sera, ainsi que vous le soulignez, un événement capital dans le domaine de la lutte contre le dérèglement climatique. L'importance de cet événement ne peut évidemment échapper à personne, et vous n'ignorez pas que Vincennes est déjà fortement engagée sur ces questions.

Comme chacun le sait, nous sommes en pleine phase d'élaboration de l'Acte II de notre Agenda 21. Sans énumérer ici l'ensemble des initiatives et actions qui ont été portées dans le cadre de l'Acte I, les défis climatiques étaient bien évidemment déjà au cœur de ce document.

Je citerai par exemple les actions édictées pour adapter le parc de logements privés à la nouvelle donne climatique ou pour viser l'efficacité énergétique dans les espaces publics : conférences sur la rénovation énergétique proposées aux copropriétés, ateliers sur le thème de l'énergie destinés à éveiller le sensibilité des plus jeunes, ou pour lutter contre la précarité énergétique au CCAS, ateliers grand public sur les énergies renouvelables programmé lors de dernière Fête de l'énergie, thermographie aérienne, toitures végétalisées ; horodateurs solaires, remplacement des luminaires par des systèmes moins énergivores, éclairage blanc « Cosmowhite » en centre-ville offrant par ses performances de nouvelles opportunités d'économies d'énergie, Schéma Directeur d'Aménagement Lumière réalisé à Vincennes dès 2012, prescriptions concernant l'éclairage dans le Règlement Local de Publicité, soutien actif des jardins partagés créés sur la terrasse Pompidou avec l'association Les Jardins suspendus, adhésion de la Ville à Autolib'... Les actions et opérations de sensibilisation ont déjà été nombreuses, et ont vocation à se poursuivre et se développer.

Vous le savez, un certain nombre d'actions complémentaires sont d'ailleurs déjà inscrites dans la charte 21 interne 2015-2019, qu'il s'agisse de poursuivre l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, ou d'impulser une campagne de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles et auprès des agents municipaux. Nous continuons à nous mobiliser pour favoriser les déplacements doux et les transports en commun – il n'est pas utile je crois de rappeler notre mobilisation à tous pour le prolongement de la ligne 1. Quant à l'implication des Vincennois, nous avons lancé ces dernières semaines un appel à participation pour le défi Familles à énergie positive, en partenariat avec l'agence locale de l'énergie MVE. Dans quelques jours la Fête de l'énergie proposera le 8 octobre une nouvelle conférence destinée aux copropriétés, et le 10 octobre une balade urbaine thermique et une balade naturaliste pour comprendre comment les arbres et jardins contribuent à lutter efficacement contre le réchauffement climatique. Ce même jour, Vincennes participera une nouvelle fois au Jour de la nuit pour témoigner symboliquement de son engagement. À cette même occasion, les plus jeunes participeront, mercredi 7 octobre, à des Olympiades du Climat et de l'énergie animées par la Ville et MVE dans le cadre scolaire et périscolaire.

À l'approche de la COP 21, le mois de novembre nous donnera l'occasion de mettre en lumière de manière très visible dans le magazine municipal *Vincennes info* l'ensemble des actions déjà menées ou initiées dans ce domaine. Il ne s'agit pas évidemment de faire la promotion publicitaire de nos actions sans penser plus loin, et un volet pédagogique permettant à chacun de savoir comment modifier son comportement pour diminuer son empreinte en la matière y aura bien sûr toute sa place. Nous programmerons également en novembre une conférence ouverte à tous sur les questions liées au dérèglement climatique ainsi qu'une exposition sur le même thème à Cœur de Ville. Par ailleurs, pour mémoire, nous participerons aussi à cette période à la Semaine européenne de la réduction des déchets.

Vous nous demandez, chers collègues, quels engagements nous comptons « afficher » ces prochaines semaines. Vous pouvez en être certains : ce n'est pas l'affichage qui nous intéresse, mais l'action de fond portée sur le terrain avec les Vincennois.



Question des élu-e-s écologistes sur l'évolution des politiques cyclables à Vincennes

Monsieur le Maire,

L'été dernier plusieurs mesures en faveur des cyclistes sont entrés dans le code de la route visant à sécuriser et favoriser les cheminements piétons et cyclistes. Elles permettent aux collectivités locales d'aller de l'avant dans l'organisation des circulations sur leur territoire, au travers par exemple d'une amélioration des sas vélos (désormais exclusivement réservés aux cyclistes), à la généralisation des doubles sens cyclables sur les voiries à 30 km/h (et non plus seulement en zone 30), à l'interdiction de stationner à moins de 5 mètres d'un carrefour, etc...

Comptez-vous, et dans quels délais, mettre en place ce type d'évolutions?

Par ailleurs si des voiries vincennoises ont dorés et déjà des panneaux autorisant le tourne à droite au feu, comptez-vous généraliser ce dispositif ?

Au-delà, quel est votre programme de développement du réseau cyclable sur notre commune dans les mois et années qui viennent ?

Merci.

Réponse de Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au maire chargé du développement économique et de l'emploi, du développement durable et de la collecte sélective, à la question orale du groupe Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Cher collègue,

Vous nous interrogez sur la mise en œuvre à Vincennes de mesures issues notamment du décret du 4 juillet dernier relatif au plan d'actions pour les mobilités actives, qui a fait évoluer le Code de la Route pour favoriser la circulation des cyclistes et des piétons.

Comme vous le savez, la municipalité a accompagné depuis de nombreuses années les besoins des cyclistes et des piétons et le développement des circulations douces en créant un grand nombre de pistes et bandes cyclables, des espaces apaisés, des zones de rencontre et zones 30. Le double sens cyclable est en vigueur sur près de 60 % de la voirie communale (hors voies départementales structurantes).

Sachez que dès cet été, un état des lieux a été lancé sur les voies à 30 km/h actuellement sans double-sens cyclable, qui représentent environ 20 % de la voirie communale : il faut bien évidemment avant tout vérifier que le double-sens cyclable y soit praticable sans danger, et c'est généralement ce qui explique qu'il n'y a pas été mis en place pour l'instant.

Concernant les sas vélos, ces dispositifs sont prévus dans les opérations menées sur la voirie communale ; la réglementation ne fait donc que conforter les orientations que nous nous sommes déjà fixées.

Pour compléter votre question, le décret n'interdit pas le stationnement à moins de 5 mètres d'un carrefour, mais interdit l'arrêt ou le stationnement à cinq mètres en amont des passages piéton (en dehors des places aménagées) : il s'agit ainsi d'accroître la visibilité entre les conducteurs de véhicules et les piétons souhaitant traverser la chaussée. Cette contrainte est déjà intégrée depuis plusieurs années dans les projets d'aménagements à Vincennes ; quant aux passages préexistants où cette règle reste à appliquer, les services municipaux en ont dénombré 35, et une adaptation pourra être réalisée suivant un programme pluriannuel qui pourrait être initié dès le prochain budget.

Enfin, cet été, comme vous le rappelez, a été mise en place la signalisation permettant aux cyclistes de tourner à droite (ou aller tout droit lorsqu'il n'y a pas de voie à droite) alors que le feu est rouge, tout en respectant la priorité accordée aux autres usagers. Ce dispositif améliore la sécurité des cyclistes en évitant les démarrages simultanés que les angles morts peuvent rendre périlleux.

Il paraît difficile de généraliser ce qui l'est déjà, puisque la grande majorité des feux tricolores vincennois ont été équipés : sur la cinquantaine de carrefours à feux que nous gérons, 107 des 132 mouvements identifiés sont concernés, soit 80 % ; reste l'avenue de Paris, dont les tourne-à-droite vers les voiries communales relèvent de l'autorité de police du Préfet.

Quant aux autres carrefours, leur configuration rend dangereuse cette possibilité : c'est le cas pour les voies communales débouchant sur l'avenue de Paris, pour le carrefour de la rue de Fontenay avec l'avenue de la République, ou celui de la rue Lagny avec la rue Victor-Basch.

J'ajoute que plus d'une cinquantaine d'affichettes pédagogiques ont été posées en complément de cette signalisation et des articles parus dans le magazine *Vincennes info* afin de familiariser les usagers avec cette nouveauté qu'ils maîtrisent parfois mal.

Concernant le développement du réseau cyclable, nous allons bien sûr poursuivre, si vous me permettez l'expression, sur la même voie. Les prochaines opérations prévues en matière de zone 30 concerneront le secteur des rues de la Liberté et de la Marseillaise, ainsi ultérieurement que dans le secteur Est de notre ville. Le réaménagement du cours Marigny, dans le cadre de la 3^e phase du Projet de ville, contribuera lui aussi au développement du réseau cyclable.

Dois-je enfin vous le rappeler, la dimension des circulations douces est prise en compte à chaque fois que nous demandons aux services techniques municipaux de travailler à l'aménagement de nos rues et de nos quartiers. Mais sans doute avons-nous le tort de ne pas marteler ce qui est pour nous une évidence !

**QUESTION ORALE de la liste de la MAJORITÉ MUNICIPALE
"AVEC VOUS POUR VINCENNES"**

Monsieur le Maire,

Dans quelques jours, une épicerie solidaire ouvrira ses portes dans notre ville. Pouvez-vous nous communiquer quelques éléments d'information sur l'ambition et le fonctionnement de ce projet ?

Je vous en remercie.

Réponse de Madame Dominique LE BIDEAU, Première Adjointe au maire, à la question orale de
la liste de la majorité municipale
« Avec vous pour Vincennes »

Chère Collègue,

Il est vrai que nous pouvons tous nous réjouir, aujourd'hui, de voir ce projet mené à son terme. Portée par la Ville et mise en œuvre grâce à un étroit partenariat avec la section locale de *La Croix-Rouge*, très familiarisée avec la gestion de ce type de structures, l'épicerie solidaire ouvrira ses portes dans quelques jours au 54 rue Defrance.

Les locaux prévus ont été entièrement rénovés par la Ville, afin que les personnes qui fréquenteront les lieux puissent y trouver un accueil chaleureux, lors de l'ouverture hebdomadaire.

A la fois sociale et durable, partie intégrante de l'Agenda 21, cette épicerie solidaire s'inscrit dans le cadre de ces politiques que Vincennes souhaite volontaristes. La mission principale de ce projet, est de permettre à des personnes rencontrant des difficultés financières, de trouver un soutien et un accompagnement par le biais d'un accès facilité à des produits de consommation courante et dont le prix représente 10 à 30 % du prix de vente usuel.

Les bénéficiaires de ce dispositif seront orientés par les assistantes sociales de la Ville. Leurs dossiers seront étudiés lors d'une commission *ad hoc* sur le même principe de fonctionnement et de représentativité que les commissions du CCAS. L'aide apportée sera valable pendant trois mois et renouvelable une fois.

Les conditions d'utilisation de l'épicerie solidaire feront l'objet d'un règlement que les trois parties concernées (le CCAS, la Croix-Rouge et le bénéficiaire) s'engagent à respecter. L'ambition de cette initiative, vous l'aurez compris, repose véritablement sur l'accompagnement des personnes vers l'autonomie. Pour cette raison d'ailleurs, chaque utilisateur participera à un atelier d'aide à la gestion budgétaire, proposé par le CCAS, durant les trois mois de fréquentation.

Les premières familles seront accueillies le 29 octobre prochain. Bien entendu, un bilan sera dressé dans les mois qui suivront l'ouverture de l'épicerie solidaire afin d'en faire évoluer le fonctionnement si nécessaire et répondre toujours mieux aux besoins des bénéficiaires.

**QUESTION ORALE de la liste de la MAJORITÉ MUNICIPALE
"AVEC VOUS POUR VINCENNES"**

Monsieur le Maire,

Vous avez reçu récemment les Administrateurs de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes (OPH) aux côtés de Pierre LEBEAU, son Président, pour nous informer du projet de cession du patrimoine de l'OPH dans les mois à venir.

Pourriez-vous s'il vous plait nous préciser les raisons qui ont motivé cette décision ?

Je vous en remercie.

Réponse de Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au maire,
à la question orale de la liste de la majorité municipale
« Avec vous pour Vincennes »

Cher Collègue,

L'Office Public de l'Habitat de Vincennes (OPH) bénéficie aujourd'hui d'une bonne gestion reconnue par tous les organismes de contrôle du logement social, mais sa situation reste fragile.

En effet, malgré un accroissement important de son patrimoine (plus de 21% au cours des dernières années), l'OPH de Vincennes n'a pas, à ce jour, atteint la taille minimale de 1500 logements requise, ce qui le place en situation possible de dissolution par les pouvoirs publics.

De plus, la Loi NOTRe qui définit les modalités de la mise en place de la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016, prévoit que les OPH ne seront plus à terme, rattachés à leur commune d'origine, mettant ainsi fin au lien privilégié entre l'Office et la ville de Vincennes et pourtant vital à ce jour pour l'OPH.

Ayant effectivement augmenté son endettement ces dernières années, pour financer la construction de nouveaux logements ou rénover son patrimoine, l'OPH ne peut désormais plus poursuivre son développement sans le soutien conséquent de sa collectivité de rattachement, la ville de Vincennes.

Ainsi, comme le prévoit le texte de loi, l'OPH de Vincennes sera donc intégré au territoire dont dépendra Vincennes, et devrait très rapidement être amené à disparaître dans sa forme actuelle.

Il nous est donc apparu souhaitable, pour préserver et garantir, tant l'intérêt des salariés, que ceux des locataires, d'anticiper sur ces évolutions inévitables en engageant dès à présent des discussions avec d'autres bailleurs sociaux sur la reprise de l'OPH de Vincennes.

Procéder ainsi, c'est maîtriser le processus et les conditions de cession de bout en bout avec l'objectif principal que les conditions actuelles d'occupation des logements restent inchangées pour leurs occupants ; les recettes issues de cette cession seront quant à elles exclusivement affectées à la politique de construction de logements sociaux comme le prévoient les dispositions qui encadrent ce type de transactions. Bien entendu, les contrats de travail de l'ensemble des salariés seront préservés et la cession permettra également d'accélérer la réalisation des travaux de réhabilitation ou d'amélioration des immeubles qui s'avèreraient nécessaires pour le bien des locataires.

En toute transparence, ce projet a été présenté le 15 septembre aux représentants du personnel qui ont émis un avis favorable à la poursuite de la démarche à laquelle ils seront bien évidemment associés. Les administrateurs de l'OPH ont comme vous l'avez annoncé dans votre question, également approuvé la démarche lors du Conseil d'Administration du 28 septembre dernier. Enfin, tous les locataires de l'OPH doivent recevoir ou ont déjà reçu dans leur boîte aux lettres un courrier d'information, distribué depuis hier.